



**CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 FÉVRIER 2022**

Service : Direction générale des Ressources
financières, juridiques, numériques et de la commande
publique

Affaire n° : R2022-1-1-2

Rapporteur : Joël PESSAQUE

Commission : Finances

Date : vendredi 4 février 2022 à
19h00

Avis autre commission :

Décision : Dont acte

Décision du conseil municipal

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Budget principal : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

Le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022 est présenté en début d'année préalablement au budget primitif. Il vous est proposé d'en prendre acte.

Madame, Monsieur,

Le présent rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022 s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT, qui prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants un débat sur les orientations générales du budget (DOB) est organisé dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Dans un contexte où la crise sanitaire s'installe dans la durée, la municipalité demeure pleinement mobilisée pour préserver la santé de tous. Par un engagement sans faille des élus, agents et partenaires, un dispositif de vaccination inédit a pu être mis en œuvre en quelques semaines, avec des résultats probants. La continuité des services a été et demeure maintenue malgré des conditions difficiles. Le budget 2021 a permis de faire face, de façon résiliente, à la prise en charge des coûts afférents à la réponse à la pandémie tout en préservant l'ensemble des dispositifs municipaux prévus. Il n'en demeure pas moins que la crise sanitaire provoque des impacts majeurs pour les équilibres financiers de la collectivité, en pesant sur les recettes (notamment les produits des services) mais également sur les dépenses, notamment la masse salariale au regard des besoins de personnels supplémentaires pour couvrir la vaccination et le remplacement d'agents absents. Les équilibres budgétaires 2022 seront ainsi fortement impactés par ces effets, renforcés par l'impact important de l'inflation et de ses conséquences.

Malgré ce contexte difficile, il nous faut être au rendez-vous afin de maintenir le socle des politiques publiques communales, au premier rang desquelles la solidarité et la protection des habitants, qui sont au cœur de notre action. Ainsi seront maintenus en 2022 les dispositifs de vaccination des publics sur les problématiques liées à la pandémie. Par ailleurs, la création d'une mutuelle communale et l'instauration d'une nouvelle aide financière du CCAS à l'adhésion à une complémentaire santé permettront de renforcer significativement l'accès aux soins pour tous. Le maintien et le développement des dispositifs d'accompagnement des jeunes et des pratiques sportives et culturelles ainsi que la mise en œuvre du budget participatif constitueront également un fondement important de la préservation du vivre-ensemble et de la vitalité cristolienne.

2022 marquera par ailleurs la rénovation d'un certain nombre d'équipements structurants du vivre-ensemble, avec notamment la rénovation des cinémas du Palais, la requalification du Stade de la Habette et la rénovation et extension de la crèche de la Brèche.

Afin de se projeter collectivement vers l'avenir, dans un contexte de développement urbain renouvelé à Créteil, et comme la CRC nous y a invité dans son rapport d'observations définitives, le budget 2022 permettra également au conseil municipal de se prononcer sur une programmation pluriannuelle des grands investissements et opérations de la mandature. Structurée autour des grands objectifs du mandat, et articulée avec l'action des partenaires de la commune – au premier rang desquels GPSEA-, cette programmation constituera la boussole et le socle de notre action pour continuer à faire de Créteil une ville harmonieuse et durable.

I. Une reprise économique dynamique, mais rendue incertaine par l'évolution de la situation sanitaire

La crise sanitaire mondiale qui a débuté au début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un facteur de déstabilisation pour les économies mondiales. Face à cette situation exceptionnelle, des mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales ont permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

Parallèlement aux mesures sanitaires visant à contenir puis éradiquer l'épidémie de Covid-19, les gouvernements et les banques centrales sont rapidement intervenus pour soutenir l'économie. Sur le plan budgétaire, un soutien massif aux secteurs économiques les plus concernés par les conséquences de la crise a été enclenché. En France, les plans de soutien se sont concentrés sur les dispositifs d'indemnisation des entreprises et des salariés suite à l'arrêt de l'activité lors du premier confinement. Par ailleurs, afin de conserver un marché du financement bancaire fonctionnel, l'État a mis en place un programme de 300 milliards d'euros de garanties d'emprunts.

Dans la continuité de cette approche, des plans de relance massifs ont été mis en œuvre aux États-Unis et en Europe notamment. En France, le Plan France Relance, lancé en 2021, a été doté de 100 Mds€, dont une partie a été dédiée au financement des projets des collectivités territoriales.

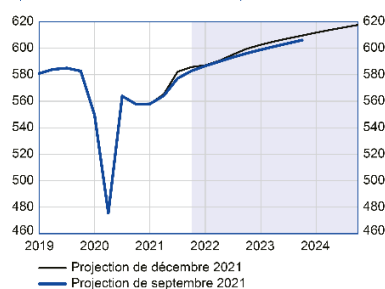
I.1. Une dynamique de croissance portée par une reprise de l'activité économique en France et au niveau international

Après une année 2020 marquée par un ralentissement majeur des économies mondiales, il apparaît que la reprise de l'activité économique en 2021, notamment permise par le déploiement massif des dispositifs de vaccination et la levée des restrictions sanitaires, a permis de consolider les fondamentaux de la croissance.

Au niveau mondial, après une récession de -3,5 % en 2020, la croissance du PIB a atteint +5,9% en 2021, et devrait s'établir à +4,9 % pour 2022, confortant l'hypothèse d'une reprise économique dynamique et constante. En ce qui concerne la zone Euro, après avoir enregistré un solide rebond en 2021, reflété par une croissance de 5.2 % du PIB à la faveur de la levée progressive des mesures de confinement, l'activité économique de la zone devrait connaître une expansion de 4,3 % en 2022 et de 2,5 % en 2023. La croissance sera soutenue par une reprise de la consommation, le taux d'épargne des ménages diminuant, ainsi que par une augmentation des investissements en partie liée aux plans de relance nationaux et européen. En France, la reprise économique s'est concrétisée avec une évolution du PIB de +7 % sur l'année 2021. Selon les prévisions de la Banque de France, et sous réserve d'une absence de restrictions plus dures liées à la situation sanitaire, la croissance maintiendrait un rythme élevé pour s'établir à +3,6 % en 2022 et +2,2 % en 2023.

Graphique 1 : Niveau du PIB réel

(volume à prix chaînés en milliards d'euros 2014)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

La situation sur le marché du travail s'est normalisée au troisième trimestre 2021 en comparaison de la situation d'avant-crise. L'emploi salarié a fortement progressé à la suite de la levée des contraintes sanitaires au printemps et durant l'été. Le taux de chômage s'établit ainsi, fin 2021, à 7,7 % en France.

Graphique 4 : Taux de chômage

(BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

À Créteil, il apparaît que le secteur économique et l'emploi ont bien résisté aux conséquences de la crise sanitaire. Avec un indice de dynamisme de 1,13 %, Créteil a connu davantage de créations que de défaillances d'entreprises en 2021. Le Val-de-Marne connaît un taux de chômage à 7 %, inférieur au taux national.

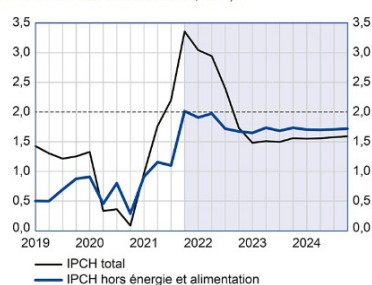
L'ensemble de ces données et prévisions demeurent cependant conditionné par la maîtrise des contaminations au Covid-19, le déploiement des mesures de protection des populations, les éventuelles restrictions et mesures de soutien à l'économie qu'un rebond de l'épidémie pourrait engendrer.

I.2. Une inflation élevée qui impacte les ménages, les entreprises et les collectivités

Jusqu'alors contenu, voire très faible ces dernières années notamment du fait de la politique monétaire accommodante de la BCE et des premiers effets de la crise sanitaire, le phénomène d'inflation fait son retour dans les économies. En France, l'inflation totale s'est élevée à +3,4 % fin 2021, avec une forte contribution de sa composante énergétique. Elle s'établirait au-dessous de 2 % d'ici fin 2022, puis se stabiliserait à un rythme de 1,5-1,6 % en 2023 et 2024, portée alors par la dynamique retrouvée des prix des services.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

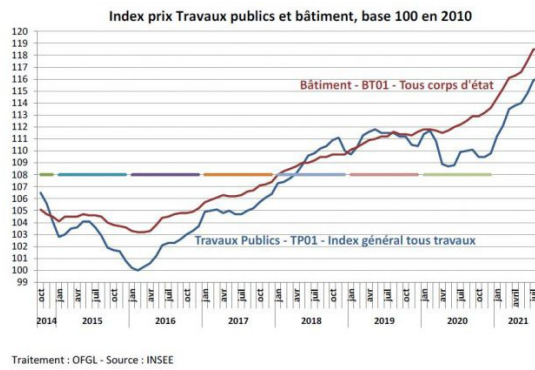
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleu.

Cette dynamique d'inflation pèse fortement sur les ménages, notamment du fait de l'augmentation très importante des coûts du gaz et de l'électricité (+20 % sur un an à fin 2021). Malgré la décision du gouvernement d'octroyer à tous les salariés percevant un salaire inférieur à 2000 € nets par mois une « indemnité inflation » d'une valeur de 100€, le pouvoir d'achat des Français demeure grevé par l'évolution des prix.

L'indice d'inflation propre aux collectivités territoriales indique que l'augmentation des prix subie par les communes entre juin 2020 et juin 2021 (+1,12 %), c'est-à-dire avant l'envolée du second semestre, a été presque trois fois supérieure à celle supportée par les consommateurs (+0,42 %). Alors que l'augmentation des coûts de l'énergie n'a eu qu'un impact limité sur l'année 2021, cet effet est majoritairement dû à une augmentation très conséquente des prix et des difficultés d'approvisionnement de certains matériaux, augmentant ainsi mécaniquement les coûts de construction.



Cet effet a été constaté sur de nombreuses opérations de la commune au cours du quatrième trimestre 2021, avec des augmentations de prix atteignant jusqu'à +30 % sur certains matériaux. Les prévisions actuelles indiquent que cette dynamique se poursuivrait à minima sur le premier trimestre 2022. En ce qui concerne les biens et services, une dynamique d'inflation proche, bien que plus mesurée, est également constatée.

I.3. Des impacts modérés sur les conditions d'emprunt

La pandémie a conduit les banques centrales à accompagner très largement les mesures de soutien aux économies. Ainsi, depuis 2020, la BCE a injecté plus de 2 000 Mds€ au travers d'un plan de soutien exceptionnel.

Face à la poursuite des conséquences de la crise sanitaire, et dans un contexte macroéconomique inédit, les banques centrales adoptent des stratégies différentes. Si la FED américaine et la Banque d'Angleterre ont annoncé dès le mois de décembre une décélération de leurs programmes de rachats d'actifs, voire pour la Banque d'Angleterre une augmentation des taux directeurs, la BCE s'est positionnée très différemment. Dans la recherche d'un équilibre entre la limitation de l'inflation (qui s'est élevée à 5 % en zone Euro et 6 % en Allemagne en 2021) – qui impliquerait en théorie une politique monétaire moins accommodante-, et un soutien à l'économie – qui plaiderait pour un accompagnement monétaire de la politique de relance budgétaire impulsé par la commission et les États membres-, la BCE a opté pour une poursuite graduée de sa politique de rachat d'actifs. Christine Lagarde a ainsi annoncé en décembre dernier la poursuite, au moins jusqu'en 2023, de la politique d'achat d'actifs, en indiquant qu'elle excluait a priori une augmentation des taux directeurs à court terme.

En conséquence, il apparaît que les conditions de financement des collectivités territoriales devraient se maintenir à un niveau relativement favorable malgré l'inflation. Ces perspectives doivent toutefois être considérées avec prudence au regard du risque de persistance de l'inflation, notamment dans le secteur de l'énergie.

II. Malgré des incertitudes fiscales, une loi de finances qui préserve les recettes des collectivités territoriales

Présenté en Conseil des ministres le 22 septembre 2021, le projet de loi de finances 2022 est basé sur les principales hypothèses suivantes :

- Une croissance économique de 4 % en 2022 ;
- La poursuite du déploiement du plan de relance mis en œuvre depuis l'été 2020 ;
- Une baisse du déficit public, ramené à 4,8% du PIB en 2022 (8,4 % en 2021) ;

- Une poursuite de la baisse de la dépense publique à 55,6 % du PIB (59,9 % en 2021) ;
- Un ratio de dette publique en baisse à 114 % du PIB (115,6 % en 2021).

Dans le cadre de la loi de finances a été annoncée une volonté de soutien aux collectivités territoriales, et notamment celles situées en zones rurales ou en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

II.1 Un maintien global des concours de l'État

La loi de Finances pour 2022 réitère l'engagement de stabilité des concours de l'État aux collectivités territoriales. La DGF est maintenue à 26,8 Mds € en 2022 dont 18,3 Mds € pour le bloc communal.

Le texte prévoit une évolution relativement stable sur les péréquations, à savoir une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation de Solidarité Rurale de 95 M€ (90 M€ en 2021).

II.2. Malgré les incertitudes issues de la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation, un relatif dynamisme de la fiscalité à Créteil

La Loi de Finances pour 2022 comprend également un certain nombre de mesures fiscales, majoritairement en lien avec la réforme de la fiscalité locale intervenue en 2021.

• Suppression de la taxe d'habitation et mécanisme de compensation

Pour rappel, l'année 2020 a été marquée par la dernière étape de la suppression de la Taxe d'habitation pour 80 % des contribuables. La loi de finances 2021 a poursuivi la réforme avec l'application d'une baisse de 35 % de la taxe d'habitation pour les 20 % de contribuables jusqu'à présent exclus du dispositif. Le dégrèvement se poursuivra en 2022 à hauteur de 65 % pour disparaître ensuite totalement en 2023.

En 2021, la taxe d'habitation a été supprimée et compensée par le transfert de la taxe foncière départementale. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune était donc égal au taux voté par la commune, auquel s'est ajouté le taux de la taxe foncière départementale (13,75 %). Le produit de foncier bâti départemental récupéré étant inférieur au produit de TH communal supprimé, la ville a été compensée sur la base d'un coefficient correcteur qui s'élevait pour Créteil à 1,347. A noter que la commune s'est vu notifier plusieurs coefficients correcteurs sur l'année suite à des erreurs répétées des services fiscaux.

Ce coefficient correcteur, qui n'avait originellement pas vocation à évoluer, a été modifié une nouvelle fois au regard de la loi de finances 2022 à hauteur de 1,350513. En effet, un amendement permettant d'intégrer les rôles supplémentaires au titre des résidences principales dans la base de compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été voté dans le cadre de cette loi. Cet amendement, fait suite à une mobilisation importante de la commune, en lien avec les demandes constantes de l'Association des Maires de France, de France Urbaine et de nombreuses autres communes.

- **La réforme des indicateurs financiers**

Suite à la suppression de la taxe d'habitation (TH) et pour assurer la stabilité des indicateurs (potentiel fiscal, potentiel financier et effort fiscal) dans les années à venir, une réforme des indicateurs financiers a été intégrée dans la loi de finances pour 2022.

La réforme comprend deux composantes essentielles :

- D'une part, un ajustement des composantes des trois indicateurs (potentiel fiscal, potentiel financier et effort fiscal). Plusieurs impositions communales (droits de mutation à titre onéreux, taxe locale sur la publicité extérieure...) seront intégrées dans le calcul du potentiel financier des communes et dans le calcul du potentiel financier agrégé utilisé pour la répartition du FPIC ;
- D'autre part, un lissage jusqu'en 2028 des effets de ces nouveaux indicateurs sur les collectivités. Ce système de lissage permettra d'éviter les évolutions trop importantes dans la répartition des dotations. Un décret devrait préciser les modalités de calcul de cette correction.

Ainsi pour 2022, la réforme des indicateurs ne devrait pas impacter les dotations perçues par la commune.

II.3. Dispositifs de soutien à la construction de logements

Face aux potentiels effets négatifs de la réforme de la TH sur la construction de logements sociaux, la loi de finances pour 2022 prévoit une compensation intégrale par l'État aux collectivités, pendant 10 ans, de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficie la production de logements locatifs sociaux, pour tous les logements faisant l'objet d'un agrément entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2026. Ce dispositif pourra donc bénéficier à la commune de Créteil dans le cadre notamment des nouvelles constructions conventionnées.

-

Parallèlement, l'État a annoncé, pour la région Île-de-France et les autres zones en tension sur le logement, la conclusion de « contrats de relance du logement ». Ces contrats, conclus entre l'État et les intercommunalités, prévoient la dotation de 1500 € par logement dont le permis de construire est délivré entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022. La seule condition à l'octroi de ce soutien financier consiste en un ratio de densité urbaine de 0,8, condition respectée pour Créteil.

II.4. Un soutien à l'investissement local via le Plan de relance et la DSIL

Le plan de relance, doté d'une enveloppe de 100 Mds € mis en œuvre depuis l'été 2020 se poursuit également sur 2022. Il répond à trois enjeux structurels :

- L'accélération de la transition écologique ;
- L'amélioration de la compétitivité des entreprises ;
- Le renforcement des compétences et le développement de tous les territoires.

Structuré autour de différents types de financements, au premier rang desquels des appels à projets en direction des entreprises et des acteurs publics, le Plan de relance se traduit également par un abondement important de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ainsi, la DSIL connaît un abondement de +337 M€ passant de 570 M€ en 2021 à 907 M€ en 2022.

C'est dans ce cadre que la commune de Créteil a pu bénéficier, sur la base d'une démarche proactive de recherche de co-financements, de plus d'1,1M € de subventions via des appels à projet et de l'enveloppe DSIL consacrée à France relance. Cette approche sera poursuivie en 2022 afin de maintenir le niveau élevé de co-financement des projets d'investissement municipaux.

III. L'impact de la crise sanitaire pour le budget de la collectivité

La crise sanitaire poursuit ses impacts sur le budget de la commune en 2021. Ainsi, la perte de recettes tarifaires en 2021 s'élève à 563 000 € par rapport à 2019. Cette perte est liée notamment, à la fermeture des écoles au mois d'avril pendant 3 semaines (ALSH, restauration, APS), à la moindre fréquentation du restaurant de l'hôtel de ville du fait de la mise en œuvre du travail à domicile lié à la crise sanitaire, à l'annulation des classes de découvertes, à la fermeture du centre Marie Thérèse Eyquem sur 8 mois durant lesquels il a été dédié à la vaccination. À cette perte des recettes tarifaires s'ajoute la perte liée aux produits de gestion courante. Il s'agit notamment de la baisse de la redevance de près de 100 000 € par rapport à 2019 liée à la concession des marchés forains et de la baisse du produit lié aux loyers perçus par la commune suite aux mesures d'exemptions partielles décidées par le conseil municipal.

Tout comme en 2020, la crise sanitaire a eu un double effet sur les charges à caractère général. Ainsi, certains postes classiques de dépenses restent en baisse par rapport à 2019 (du fait de l'annulation des classes de découvertes, de la moindre fréquentation du restaurant administratif, de l'impossibilité d'organiser certaines manifestations, réunions...). La commune a en revanche engagé de nouvelles dépenses pour lutter contre la crise sanitaire pour un montant total de 260 000 € (achat de masques, gels hydro alcooliques, nettoyage des locaux, fonctionnement du centre de vaccination...).

Le coût de fonctionnement du centre de vaccination s'élève à près de 1,2 millions d'euros en 2021. La majorité de cette somme concerne les charges de personnel affecté au fonctionnement du centre de vaccination. Toutefois, le personnel communal mis à disposition du centre de vaccination n'est pas intégré dans ce coût. Les dépenses d'investissement liées au centre de vaccination se sont élevées à près de 309 000 € en 2021. Le coût du centre de vaccination est partiellement compensé par l'ARS qui a versé à la commune 756 024,77 € en 2021.

- **Un impact sur les dépenses de masse salariale**

La persistance de l'épidémie de Covid-19 et les mesures décrétées par l'État avec notamment la poursuite de la vaccination et son extension vers des publics plus jeunes ont conduit à maintenir l'activité du centre de vaccination. Adossée au fonctionnement du centre de vaccination, la cellule d'appel dédiée à la prise de rendez-vous en complément de l'application Doctolib a poursuivi son activité notamment pour les publics peu à l'aise avec l'utilisation de cette application.

L'activité du centre de vaccination et de la cellule d'appel téléphonique a été assurée à la fois par la mobilisation d'agents de la collectivité et par le recrutement complémentaire de personnel.

Le bon fonctionnement du dispositif a donc été complété utilement et efficacement par la mobilisation du personnel communal intervenant sur son temps de travail ou hors du temps de travail, afin de couvrir les amplitudes horaires et le fonctionnement du centre de vaccination tous les jours de la semaine. Cette mobilisation du personnel communal en dehors du temps de travail habituel a donné lieu au paiement d'heures supplémentaires.

En outre, la vulnérabilité d'un certain nombre d'agents à la Covid-19 les a exclus de la sphère professionnelle. Leur reprise d'activité en présentiel est intervenue à l'automne 2021. L'absence de ces agents dans des secteurs sensibles comme la direction de l'éducation a conduit à suppléer les absences des agents afin d'assurer les missions essentielles d'entretien et de restauration au sein des établissements scolaires.

IV. Une trajectoire financière vertueuse et soutenable pour financer les investissements d'avenir à Créteil

IV.1. Une dynamique de projets qui implique un haut niveau de financement des investissements

Dans la poursuite de la volonté de maintenir le haut niveau d'investissement de notre collectivité, le budget 2022 permettrait à ce stade des équilibres budgétaires le financement d'un volume d'investissements porté à près de 18 M€, en augmentation substantielle par rapport à l'exercice précédent.

Seront notamment réalisés les projets suivants :

- L'opération de rénovation des cinémas du Palais (1,65 M€, dont 700 K€ de subventions prévus) ;
- Le Budget participatif : 500K€ pour 2022 avec une perspective de 1 M€ dès 2023 ;
- La rénovation de la crèche de la Brèche (1,1 M€ en 2022 et 1,3 M€ en 2023 avec un financement estimé à 50% des coûts du projet) ;
- Le démarrage de la requalification de la Place des Abymes et ses abords (350 K€ en 2022 sur un total estimé à ce jour à 1,7 M€) ;
- La rénovation du Stade de la Habette (800 K€ en 2022 sur un total de 1,4 M€) ;
- Un montant d'investissements de 2,5 M€ dans l'entretien et la rénovation des écoles, dont le plan rafraîchissement des écoles (400 K€) ;
- Les crédits d'études de l'équipement de l'Échat (250 K€) ;
- La rénovation du parking de la Haye aux Moines (550 K€ en 2022 et 720 K€ en 2023) ;
- Le programme de requalification de voiries prises en charge par la Ville (300 K€ en 2022) et le Territoire, et comprenant notamment les études relatives à l'itinéraire cyclable de Gaulle, la requalification des rues de Valenton et des petites haies, la requalification de la rue de Bellevue (2022-2023) ainsi que les études liées à la requalification, pour 2023, des Avenues Duhamel et Champeval et de la rue Pierné ;
- Le programme de pacification de la circulation et de sécurisation des abords des écoles (170 K€) ;
- Le déploiement de la vidéoprotection (300 K€) et la sécurisation du parking Brossolette (110 K€) ;
- Divers aménagements demandés pour le Palais des Sports (ravalement, coque, vestiaires pour 330 K€).

Le haut niveau de co-financement de ces projets résulte d'une démarche proactive des services communaux pour l'obtention des subventions les plus larges possibles, que ce soit dans le cadre du Plan de relance ou des politiques d'accompagnement de droit commun.

Outre les subventions d'investissement susmentionnées, sont prévues les recettes liées aux travaux de la mini-crèche des Bords de Marne (193 K€), au déploiement du numérique dans les écoles (130 K€) et aux travaux du local Néo-C destinés à l'accueil de l'école de la propreté urbaine de GPSEA qui donneront lieu à un remboursement à hauteur de 227 K€. Le total des subventions d'investissement s'élève à ce stade à 1,8 M€.

Les recettes issues de la taxe d'aménagement, anticipées en légère diminution sont attendues à 435 K€ pour 2022. Le produit du FCTVA est attendu à 2,2 M€. Le produit des cessions devrait atteindre quant à lui un montant de 395 K€.

Cette année encore, les projets d'investissement seront portés par l'épargne dégagée, qui permet d'autofinancer près de 20% des investissements.

IV.2. Vers une programmation pluriannuelle des investissements

Comme nous y a invité la CRC dans son rapport d'observations définitives à l'issue du contrôle dont la commune a fait l'objet sur l'année 2020, et dans un contexte de développement urbain dynamique qui aura des impacts sur les investissements du mandat, il sera proposé au conseil municipal de se prononcer sur une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) lors du vote du budget primitif 2022. Regroupant, par objectifs de politiques publiques, les grands investissements et opérations spécifiques prévus sur la durée de la mandature, ce document permettra une projection opérationnelle et financière en cohérence avec les orientations de la municipalité et les capacités de financement dégagées pour leur réalisation. Cette projection permettra non seulement d'accompagner le développement urbain de Créteil, mais de renforcer encore le maillage d'équipements publics qui constituent le socle du vivre-ensemble cristolien.

À ce jour, la constitution et le chiffrage de cette programmation, qui pourront évoluer sur la période, font apparaître une ambition d'investissement dont le montant avoisine au total 106,5M€. La programmation pluriannuelle des investissements qui sera proposée au vote, intégrera les éléments suivants :

IV.2.1. Créer de nouveaux établissements scolaires qualitatifs et innovants à Créteil (63,7 M€)

Résolument engagée en faveur d'une éducation centrée sur l'épanouissement de tous les enfants, sans distinction d'origine sociale, la Ville de Créteil continuera de s'engager pour offrir aux petits cristoliens un cadre pédagogique qualitatif et innovant, au service des savoirs qui émancipent. Seront ainsi financées, dans le cadre de la PPI, les opérations suivantes :

- Construction d'un Carrefour éducatif innovant accueillant 800 élèves dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du Mont-Mesly/Habette/Côteaux du Sud ;
- Construction d'un équipement scolaire au sein du Triangle de l'Échat ;
- Restructuration de l'école Victor Hugo dans le cadre des aménagements prévus dans le cadre de la reconfiguration du centre ancien ;
- Reconstruction de l'école des Buttes ;
- Restructuration des groupes scolaires Lagrange et Heredia.

IV.2.2. Prendre soin de tous les cristoliens et renforcer les solidarités (7,4 M€)

En cohérence avec sa politique de solidarité et d'accompagnement des publics fragiles, la municipalité fait le choix d'un soutien public important en faveur d'équipements d'accueil des jeunes enfants et des seniors. Sont ainsi programmés les investissements suivants :

- Rénovation de la crèche de la Brèche, avec une augmentation de sa capacité d'accueil de 20 places ;
- Création d'une nouvelle crèche de 60 berceaux au sein du Triangle l'Échat ;
- Création de nouvelles maisons des seniors, notamment dans le centre ancien.

IV.2.3. Réinventer les lieux de culture et de vivre-ensemble (6,9 M€)

Riche de son maillage important en équipements de proximité, Créteil a fait des lieux de culture et de partage le socle de son vivre-ensemble. C'est une ambition renouvelée et innovante sur ces secteurs qui est proposée dans la PPI, au travers des investissements suivants :

- Projet d'installation du Ballet des danses urbaines à Créteil ;
- Construction d'un nouvel équipement dédié au vivre-ensemble sur le site de l'ancienne gendarmerie dans le centre ancien ;
- Réhabilitation du centre social Kennedy ;
- Construction d'un nouvel équipement socio-culturel dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Mont-Mesly/Habette/Coteaux du sud (maîtrise d'ouvrage GPSEA) ;
- Rénovation des cinémas du Palais ;
- Création d'un tiers lieu numérique, de type Fablab.

IV.2.4. Développer des infrastructures sportives pour tous (5,8 M€)

Ville active et sportive, Créteil offre à ses habitants un grand nombre d'équipements sportifs de qualité, permettant des pratiques par tous et à tous les niveaux. La PPI proposée permettra le financement des opérations suivantes :

- Rénovation du Stade de la Habette
- Création d'un nouvel équipement aquatique dans le quartier de la Brèche (maîtrise d'ouvrage GPSEA) ;
- Reconstitution d'un espace associatif et sportif dans le quartier de la Brèche ;
- Reconfiguration du gymnase Pasteur.

IV.2.5. Renforcer la qualité urbaine et la durabilité des aménagements (11,7 M€)

Le développement urbain de Créteil intégrera une requalification durable d'espaces publics et une redynamisation de plusieurs secteurs comprenant le financement des investissements suivants :

- Requalification complète de la Place des Abymes et de ses abords ;
- Revitalisation des Bords de Marne et création d'une ferme pédagogique sur le terrain de l'ex-garage KIA (maîtrise d'ouvrage GPSEA et Ville) ;
- Plantation d'une forêt urbaine de 1000 arbres au Mont Mesly dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain ;
- Rénovation et redynamisation du centre commercial Kennedy ;
- Requalification du secteur Mesly-Dupeyroux impliquant notamment l'installation des services techniques municipaux sur un nouveau site.

IV.2.6. Des investissements en faveur d'une démocratie participative renforcée (11 M€)

La programmation pluriannuelle des investissements intégrera une dimension citoyenne forte, notamment au travers de la mise en œuvre d'un budget participatif qui sera doté d'un montant annuel de 1M€. Sera également financée dans le cadre de la mandature la création d'une nouvelle Maison des associations, afin d'offrir un lieu ressources qualitatif en soutien à la vitalité du tissu associatif cristolien.

La programmation pluriannuelle des investissements qui sera proposée est adossée à un programme de recettes qui seront notamment fondées sur le produit des cessions foncières dans le cadre des opérations d'aménagement envisagées.

IV.3. Une évolution favorable mais conjoncturelle des recettes de fonctionnement

À ce jour, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à hauteur d'environ 177 M€.

Pour rappel, les BP 2020 et BP 2021 prenaient en compte les effets de la crise sanitaire sur les recettes de la collectivité. Les estimations sont toutefois relativement stables par rapport au BP 2019. L'évolution positive des prévisions pour le BP 2022 intègre une reprise des prestations scolaires et périscolaires à un niveau proche – bien que légèrement inférieur par souci de prudence au regard des éléments de contexte sanitaire - de celui constaté en 2019, une hausse de la fiscalité directe liée au contexte macroéconomique et une hausse des dotations générées par l'augmentation de la population.

D'ici le vote du BP 2022, les estimations concernant les recettes réelles de fonctionnement pourraient être modifiées au regard notamment de l'évolution de la pandémie sur les prochains mois et de la conséquence de cette dernière sur le recours aux services publics communaux.

IV.3.1 Des recettes tarifaires en augmentation par rapport à 2021

Le fonctionnement des équipements publics a été marqué par des périodes de fermeture et d'ouverture minimale ces deux dernières années. Les recettes tarifaires relatives à ces prestations ont donc été fortement impactées. Pour 2022, il a été pris comme hypothèse une trajectoire de retour à la normale, tout en prenant en compte une marge de prudence liée aux incertitudes relatives au contexte sanitaire et aux comportements des usagers. Les recettes tarifaires seraient alors inscrites au budget pour un montant légèrement inférieur au réalisé 2019. L'évolution de la situation sanitaire permettra d'ajuster ces inscriptions.

IV.3.2 Une évolution des dotations globalement favorable, portée par la dynamique démographique

Il convient de noter une augmentation de la population recensée pour 2022 (93 722 habitants contre 92 737 habitants en 2021). Cette évolution démographique positive permettrait à la ville de bénéficier d'une augmentation de sa dotation forfaitaire d'un montant estimé à ce jour de +119 K€, qui compensera partiellement le prélèvement au titre du financement de la péréquation, estimé à ce jour à environ 200 K€ pour 2022. La dotation forfaitaire s'élèverait alors à 10,89 M€, en baisse de -80 K€.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) devrait quant à elle augmenter de +287 K€ par rapport à 2021 pour atteindre 7,06 M€.

La dotation nationale de péréquation devrait augmenter de +163 K€ par rapport à 2021.

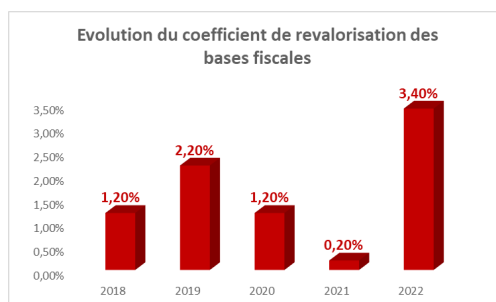
Concernant le FSRIF, par prudence et au regard d'une forte volatilité ces dernières années, il est prévu d'en maintenir l'inscription au niveau perçu en 2021, soit 5,4 M€.

IV.3.3 Des évolutions de fiscalité favorables mais conjoncturelles

En 2022, une évolution positive du produit fiscal issue des contributions directes est prévue par rapport au BP 2021 (90,4 M€). Cette croissance reposera essentiellement sur l'effet automatique de l'indexation de la revalorisation forfaitaire législative sur l'inflation, élevée en 2021.

Ainsi, l'évolution des produits issus de la fiscalité ménage reposera sur :

- Une stabilité des bases de TH sur les résidences secondaires ;
- Une évolution physique des bases fiscales de foncier bâti locaux d'habitation estimée à +0,8 % ;
- Une évolution physique des bases fiscales de foncier non bâti estimée à +0,5 % ;
- Un coefficient de revalorisation forfaitaire national des bases qui s'élèvera en 2022 à 3,4 %.



Concernant la fiscalité issue des locaux commerciaux, on distingue les locaux professionnels et les locaux industriels. S'agissant des locaux industriels, ces derniers bénéficient de la revalorisation forfaitaire de 3,4 % en 2022. Les locaux professionnels quant à eux, sont revalorisés en fonction de l'évolution des loyers commerciaux sur le département par rapport à N-1. Cette évolution a été estimée à +0,7 % en moyenne pour le département du Val-de-Marne.

Au regard de la volatilité des bases concernant les locaux commerciaux ces dernières années, il a été pris comme hypothèse une stabilité des bases nettes des locaux professionnels et des locaux industriels.

Il convient de préciser que ces prévisions doivent être considérées avec prudence, au regard des difficultés de la DGFIP à fiabiliser, pour l'exercice 2021, les déterminants exacts des produits fiscaux perçus par les communes.

Au regard des équilibres budgétaires actuels et afin de consolider dans la durée l'autofinancement des investissements, il sera envisagé une évolution du taux de fiscalité sur le foncier de 1 %.

IV.4. Autres recettes

Compte tenu du contexte incertain et de l'évolution de la pandémie, il a été pris en compte une hypothèse prudente concernant les autres dotations et participations essentiellement composées des participations CAF.

Les dotations et participations seraient de l'ordre de 4,1 M€, soit un montant en baisse par rapport au budget primitif 2021 du fait notamment du déploiement des Conventions territoriales globales et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ). En effet, ces dispositifs, qui font actuellement l'objet de négociations avec la CAF, seront revus en profondeur, et la stabilisation des montants perçus n'est à ce jour pas garantie.

L'attribution de compensation métropolitaine demeure stable à 37,3 M€.

Compte tenu de l'ouverture de deux hôtels sur la commune dès janvier 2022, la taxe de séjour a été inscrite en augmentation, à 350 K€.

Au regard de l'incertitude de l'impact de la crise sanitaire sur le marché immobilier, les prévisions concernant les droits de mutation ont été inscrites en stabilité par rapport au BP 2021, soit 3,3 M€.

L'équilibre prévisionnel des dépenses et recettes de fonctionnement du BP 2022 fait apparaître une capacité d'autofinancement de la collectivité à 10,5 M€.

IV.5. Des dépenses de fonctionnement impactées par la crise sanitaire et l'inflation

Les dépenses réelles de fonctionnement sont à ce jour inscrites à 172,1M€. Elles mettent en exergue une augmentation des dépenses de masse salariale, notamment du fait de la prise en charge des conséquences de la crise sanitaire (centre de vaccination et remplacements liés aux absences), à la revalorisation du SMIC et des salaires des agents de catégorie C et de la promotion sociale.

Les charges générales connaissent également une augmentation importante, de près de +10 % (21,5 M€), notamment du fait de l'inflation des coûts de l'énergie (+1,5 M€ sur les dépenses liées aux fluides) et de l'augmentation significative des coûts des marchés publics communaux, dont l'évolution est prévue entre +5 % et +10 % pour la plupart.

Les dépenses liées aux subventions aux associations, qui représentent 10 % des crédits d'intervention de la commune, seront maintenues à un niveau élevé en 2022, à plus de 9 M€. Elles sont à ce stade inscrites en légère diminution globale au regard des situations d'excédents financiers constatés dans un certain nombre de structures. Cette légère diminution de la contribution communale au fonctionnement des associations est à mettre au regard des efforts de la municipalité en matière d'accompagnement du tissu associatif, incluant la mise à disposition de locaux et de personnel notamment.

La subvention au CCAS devrait connaître en 2022 une augmentation non-négligeable, liée d'une part à la prise en compte de l'aide à la mutuelle et aux effets RH de la crise sanitaire notamment.

Une partie importante des crédits d'intervention (40 %) est consacrée au versement du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), destiné au financement des compétences prises en charge par Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA). L'évolution du versement communal au FCCT, qui représente une dépense obligatoire pour la collectivité, est encadrée par des dispositions législatives qui adossent ce montant à l'indice d'évolution des prix. Ainsi, la partie fiscale du FCCT fera l'objet d'une augmentation de +3,4%, portant cette dépense à 32,4M€, en augmentation de +590 K€.

Les frais financiers sont inscrits en légère diminution, de -1,7 %, à 2,9 M€.

Par ailleurs, les conséquences de la crise sanitaire se traduisent par une diminution prévisionnelle de certaines dépenses (événements, réceptions, une partie des séjours scolaires). La collectivité poursuivra par ailleurs en 2022 sa démarche d'optimisation des moyens, notamment au travers d'un travail sur les marchés publics (optimisation de la structuration des marchés – ex : nettoyage des vêtements de travail -, pratique plus extensive des groupements de commandes avec le CCAS et GPSEA, révision des formules de prix notamment).

IV.6. Une gestion de dette saine et optimisée

Malgré un contexte de crise sanitaire impactant l'autofinancement de la ville, Créteil poursuit sa stratégie de long terme visant à une gestion de dette maîtrisée. La commune a su également dans ce contexte particulier optimiser le recours à ses lignes de trésorerie en saisissant également les opportunités de marché, comme l'a souligné la CRC.

En 2022, la logique saine et vertueuse du recours à l'emprunt se poursuivra. Destiné à financer exclusivement des dépenses d'investissement, le recours à l'emprunt sera modéré, en cohérence avec notre stratégie financière de long terme, et répondra à une triple exigence :

- La sécurisation et l'optimisation du recours à l'emprunt, en recherchant lors de chaque consultation le meilleur équilibre entre optimisation financière et limitation des risques ;
- La diversification des financements auprès des établissements financiers afin de tisser des partenariats durables et solides, tout en limitant la dépendance aux prêteurs, et en permettant à la Ville de continuer de s'appuyer sur une mise en concurrence saine de ces organismes ;
- La gestion active de l'encours, avec une attention portée aux opportunités de marché à même de permettre à la Ville d'optimiser chaque année la charge de sa dette existante.

Dans le respect de ces orientations, les perspectives pour 2022 s'inscrivent dans la continuité de la politique communale menée dans ce domaine depuis plusieurs années, à savoir un recours à l'emprunt maîtrisé et cohérent avec le remboursement annuel du capital de la dette qui atteindra 13,6 M € cette année. La commune poursuivra cette année encore sa politique de désendettement engagée depuis plusieurs années.

- **Les caractéristiques de l'encours communal : une dette saine et sécurisée**

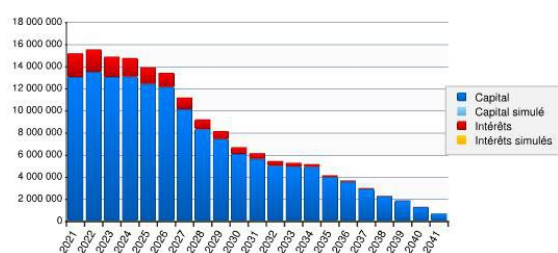
L'encours est composé de 78 emprunts et s'élève au 1^{er} janvier 2022 à 132,4 millions d'euros pour une durée de vie résiduelle (durée restant avant l'extinction totale de la dette) de 12 ans

et 4 mois. Pour rappel, ce stock de dette résulte des choix historiques opérés en matière d'investissement afin de répondre à la rapidité de son développement et à une demande sociale forte. Contractée auprès de 10 établissements bancaires, il s'agit d'une dette très saine, notée à 98,76% en « 1A » selon les ratios prudentiels établis dans la charte de bonne conduite dite « Gissler ». Aucun emprunt de l'encours n'est considéré à risque et « hors charte ».

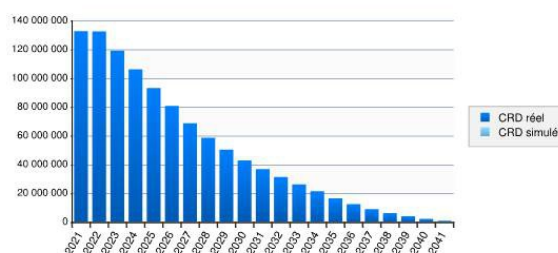
La structure de cet endettement est sécurisée puisque cette dernière est majoritairement composée d'emprunts à taux fixe. L'endettement demeure également optimisé comme en témoigne son taux moyen qui s'établit à 1,55 % (contre 1,66 % en 2021 et 1,71 % en 2020). La répartition de l'endettement devrait encore permettre à la Ville de minimiser ses frais financiers sur une partie de son encours en raison de taux variables qui demeurent extrêmement attractifs ces dernières années.

Risques de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	82 784 538,62 €	62,50%	2,13%
Fixe à phase	2 250 000,00 €	1,70%	0,84%
Variable	43 906 443,04 €	33,15%	0,51%
Livret A	1 864 993,99 €	1,41%	1,73%
Barrière hors zone EUR	1 648 988,23 €	1,24%	0,78%
Ensemble des risques	132 454 963,88 €	100,00%	1,55%

Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



V. Un budget 2022 résilient face aux effets durables de la crise sanitaire

V.1. Une politique des ressources humaines tournée vers une amélioration continue des services rendus à la population

La collectivité cristolienne a répondu présente pour s'impliquer pleinement dans l'application des mesures visant à juguler l'épidémie tout en maintenant l'exercice de ses missions habituelles. Le contexte particulier de ce début d'année 2022 conduit à maintenir le cadre de l'organisation dessinée en 2021.

V.1.1. Une administration pleinement mobilisée pour un service rendu au plus près des préoccupations quotidiennes des cristoliens

On relève une stabilité des effectifs, au 31 décembre 2021 l'effectif rémunéré sur postes permanents affichait un effectif de 1798 agents. À cette même date en 2020, l'effectif était de 1802 agents et de 1782 en 2019.

Cet effectif composé à 87 % d'agents opérationnels relevant de la catégorie C caractérise l'action des services communaux résolument tournés vers des services rendus au plus près des besoins des cristoliens. Ainsi, la répartition des dépenses de personnel illustre bien la nature des services :

- 31% pour l'éducation, jeunesse et démocratie locale ;
- 19% pour l'action sociale et le logement ;
- 17% pour l'environnement, cadre de vie ;
- 8% pour le sport, la culture et la politique de la ville ;
- 8% pour la prévention sécurité.

C'est bien ce maillage de services avec ses 48 groupes scolaires et 19 centres de loisirs, qui a permis d'assurer l'accueil et l'épanouissement des enfants au sein des structures municipales dans une année chahutée par la succession des protocoles auxquels les personnels ont dû et doivent encore s'adapter, obligeant à modifier ainsi nos organisations.

V.1.2. Une activité encore tournée vers la mise en œuvre des mesures de prévention de la pandémie au Covid-19

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, l'activité des services a été maintenue dans toutes ces composantes avec le recours à la pratique du télétravail.

La mise en place du dispositif télétravail dans la collectivité a rendu 220 agents éligibles (données janvier 2022) à ce dispositif, participant à l'effort de préservation du collectif.

V.1.3. Une administration qui favorise des collaborations pérennes.

Avec un effectif composé à 91 % d'agents titulaires (données RSU 2020), la collectivité s'est engagée dans un plan d'intégration pérenne des agents exerçant en centre de loisirs, plan adopté en 2018. Ainsi, se sont 43 agents qui depuis l'adoption du plan ont bénéficié de l'intégration en tant que fonctionnaires. L'année 2022 verra la mise en stage de 15 agents supplémentaires sur ce secteur de la jeunesse.

En outre, Les possibilités offertes par la loi du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique de conclure des contrats de trois ans au profit des agents de catégorie C, contrats qui au terme de 6 ans acquièrent la qualification de CDI, seront mobilisées. Ainsi, 5 agents de nationalité étrangère exerçant les fonctions d'animateurs se verront accorder l'accès à un poste permanent. Ce dispositif de souscription de contrat de 3 ans sera également élargi à d'autres secteurs comme la logistique des écoles.

- **L'accompagnement des jeunes à la pratique professionnelle via l'apprentissage**

En 2021, la collectivité comptait dans ses rangs 9 apprentis. Ces apprentis interviennent dans les secteurs suivants : parcs et jardins, bâtiments, système d'information, multi média, sport, logistique des écoles. En 2022, la recherche de nouveaux candidats à l'apprentissage sera poursuivie.

- **Une politique ambitieuse en matière de formation.**

L'évolution des crédits consacrés à la formation traduit cette forte ambition de disposer d'une administration aux connaissances et compétences enrichies pour répondre à l'évolution des besoins. La place grandissante du numérique et des procédures dématérialisées nécessitent

d'accompagner la population à l'usage des modes de communications et consultations dématérialisées et de former les agents éloignés de ces mêmes pratiques. En 2021, ce sont 203 agents qui ont pu bénéficier d'un cycle de formation sur l'usage et la pratique de l'outil informatique. En 2022, ce sont 224 agents qu'il est prévu de former.

- **La confortation d'une gestion prévisionnelle des effectifs**

Avec une moyenne d'âge, en 2020 de 47 ans, 48 ans pour les femmes et 46 ans pour les hommes, le vieillissement progressif des effectifs implique une gestion proactive de l'évolution des effectifs et compétences. Les départs d'agents à la retraite nécessitent l'anticipation du transfert de connaissances et de compétences pour assurer la continuité des services tout en faisant évoluer les organisations en lien avec les nouveaux besoins de services à satisfaire. C'est dans cette optique que la direction de la valorisation des compétences verra son équipe enrichie par l'arrivée d'un chargé de recrutement.

- **Les perspectives budgétaires 2022**

La construction budgétaire 2022 s'inscrit dans un cadre défini par la prise en compte des réformes législatives et réglementaires. Ainsi, le projet de budget 2022 sera établi en prenant en compte les conséquences des réformes antérieures liées au parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Pour mémoire, le PPCR s'est traduit par une révision de l'échelonnement indiciaire de divers corps et cadres d'emploi de la fonction publique territoriale. Par ailleurs, le décret du 08 août 2021 a eu pour objet de relever le traitement indiciaire en début de carrière des agents de catégorie C à compter du 1^{er} avril 2021 et de garantir que les rémunérations indiciaires de tous les fonctionnaires seront supérieures au SMIC. Avec un budget primitif de 84 330 000 € le taux de réalisation du budget 2021 s'est établi à hauteur de 99,35 %. Ce bon taux d'exécution est à mettre en lien avec la qualité de la prévision budgétaire.

La structure du budget 2021 peut être décrite de la façon suivante :

- Les rémunérations des personnels titulaires représentent 49 % des crédits ;
- Le régime indemnitaire mobilise 11 % des crédits ;
- Le traitement versé aux contractuels s'établit à 11 % de la dépense ;
- La charge patronale pèse pour 27 % des crédits ;
- Les heures supplémentaires représentant 2 % de la masse salariale.

Pour le projet de budget au titre de l'année 2022, devront être pris en compte les effets induits par les décrets du 24 décembre 2021 qui revalorisent à compter du 1^{er} janvier 2022 l'échelonnement indiciaire afférant aux échelles de rémunération C1, C2, C3 applicables aux cadres d'emplois relevant du décret. Sont principalement concernés les cadres d'emploi des adjoints administratifs et techniques. Les échelles des cadres d'emploi des agents de maîtrise sont modifiées dans les mêmes conditions.

Par ailleurs sera prise en compte pour 2022 l'augmentation du montant brut du SMIC horaire (+0,9 % pour s'établir à 10,57 € soit 1 603,12 € mensuel au lieu de 1 589,47 €). L'ensemble des mesures additionnelles nationales relatives aux rémunérations représenterait un surcoût, non-compensé par l'État, de plus de 900K€ pour le budget communal.

Ces mesures de revalorisation des traitements vont influencer sur la construction budgétaire 2022 de la masse salariale dont l'évolution prévisionnelle sera a priori proche de +2,5%. Ces montants restent à affiner au regard des décrets gouvernementaux relatifs aux rémunérations publiés en décembre 2021.

- **Les avantages en nature**

Au titre des avantages en nature on trouve les logements de fonction consentis pour nécessité absolue de service, comme les logements des gardiens d'écoles ou du conservateur du cimetière. On dénombre 27 logements liés au gardiennage des écoles et 1 logement pour le conservateur du cimetière et des logements consentis via des conventions d'occupation temporaire avec astreinte : 3 logements liés au gardiennage du centre technique municipal.

- **Une politique de prévention santé toujours ambitieuse**

La prévention santé au travail et l'amélioration des conditions de travail constituent un axe fort de la stratégie adoptée en matière de ressources humaines pour la période 2021-2026. Le vieillissement des effectifs combiné au recul de l'âge de la retraite conduit à maintenir une politique active de prévention santé au travail. Au titre des actions fortes en matière de prévention santé figure le forum de la prévention santé dont l'objectif est de sensibiliser les agents à la démarche de préservation de la santé au travail afin que ceux-ci soient eux-mêmes acteurs de cette prévention santé au travail. L'édition 2020 n'avait pu se tenir au regard de l'épidémie de Covid-19. En 2021 le forum a pu se tenir au Palais des Sports. Il a accueilli plus de 600 agents. L'année 2022 verra la reconduction de ce temps de sensibilisation avec la poursuite des consultations d'ostéopathie.

- **Le temps de travail**

La mise en application de l'obligation législative faite aux collectivités locales d'uniformiser le temps de travail verra accroître le temps de travail journalier de 30 minutes pour totaliser en fin d'année civile le temps de travail requis à savoir 1607h et ce à compter du 1^{er} janvier 2022.

La réflexion concertée engagée auprès des équipes s'est articulée autour de trois axes à savoir :

- L'amélioration du service rendu ;
- La santé au travail avec le maintien d'une pause méridienne d'une heure pour les secteurs travaillant principalement en lien direct avec le public ;
- L'équilibre vie professionnelle / vie personnelle, l'allongement de la journée de travail devant pouvoir se concilier avec les organisations familiales.

V.2. La santé et les solidarités, au cœur des priorités municipales

V.2.1. Mise en place du dispositif de vaccination

Le centre de vaccination de Créteil a été ouvert en janvier 2021, au centre Marie Thérèse Eyquem tout d'abord, avant d'être déplacé en juillet Place Salvador Allende, dans un local aménagé à cette occasion en vue d'augmenter la capacité vaccinale. S'ajoute un centre de vaccination pédiatrique ouvert en fin d'année, permettant d'assurer la vaccination des 5 – 11 ans dans un cadre adapté à ce jeune public.

La cellule d'appel mise en place permet d'informer sur la vaccination et d'accompagner les personnes qui le nécessitent dans leurs prises de rendez-vous, en complément des inscriptions en ligne sur Doctolib.

Au total, 150 000 injections ont été réalisées en 2021 et plus de 30 000 appels ont été reçus. En complément, des opérations spécifiques ont été mises en place tout au long de l'année pour accompagner le public au plus près des lieux de vie :

- En faveur des séniors : plus de 1000 cristoliens rencontrant des difficultés de déplacement ont bénéficié d'un transport véhiculé par les services de la Ville vers le centre de vaccination, des créneaux dédiés mis en place ou des vaccinations sur site pour les résidences autonomie, organisation de vaccinations à domicile en lien avec GPSEA pour 80 personnes du territoire ne pouvant pas se déplacer, approvisionnement en doses de vaccins assuré pour 6 Ehpad ;
- Pour les jeunes : opérations dédiées aux élèves des établissements scolaires à la rentrée scolaire, vaccination sur site et approvisionnement en doses assurés pour l'UPEC ;
- Pour les publics en situation de fragilité : opérations sur site au sein de l'association France Terre d'Asile pour les demandeurs d'asile, dans des équipements socio-culturels, à l'association Handi'répit.

Enfin, plusieurs opérations au sein du centre commercial régional avec vaccination sans rendez-vous organisées en partenariat avec la direction du centre et la CPAM ont permis de vacciner 2 500 visiteurs.

La vaccination se poursuivra en 2022 en application de la stratégie nationale.

V.2.2. Mise en place de la mutuelle communale

Afin de renforcer la couverture santé des cristoliens et de garantir un accès à des soins moins onéreux, la Ville a mis en place une mutuelle communale qui conjugue garanties de qualité et tarifs négociés. La mutuelle Just a été désignée par le Conseil Municipal le 6 décembre 2021 à l'issue d'un appel à candidatures. Le contrat, d'une durée de 4 ans, pourra bénéficier à tout cristolien ou employé communal quelle que soit sa situation médicale ou financière. La mutuelle assurera au moins 2 permanences par mois sur la Ville.

Par ailleurs, le CCAS accompagnera cette démarche en proposant une aide financière complémentaire aux personnes modestes, sous conditions de ressources. Elle viendra en déduction des cotisations à leur complémentaire santé pour permettre une prise en charge pouvant atteindre 50% de la cotisation à la mutuelle. L'aide sera attribuée à l'issue d'un entretien avec un référent social du CCAS visant à favoriser l'accès aux droits et aux dispositifs de prévention.

La mutuelle communale figure parmi les actions inscrites dans le nouveau contrat local de santé (CLS) 2022 – 2023, copiloté par la Ville, l'ARS et la Préfecture. Adopté au Conseil municipal du 6 décembre, la signature prévue début 2022 associera au total douze partenaires intervenant dans le champ de la santé : hôpitaux, conseil de l'ordre, CPTS, CPAM, UPEC, Éducation Nationale, Département...

V.2.3. Accompagnement des personnes vulnérables

Dans ce contexte épidémique, une attention particulière a été portée tout au long de l'année aux publics en situation de fragilité.

Les aides aux personnes en situation de précarité ont été renforcées pour apporter un soutien face aux conséquences socio-économiques de la crise sanitaire. Au total, 660 K€ ont été versés par le CCAS au titre des diverses aides financières. Parmi celles-ci, une aide

exceptionnelle a été mise en place pour soutenir les étudiants, grandement fragilisés par l'absence de revenus d'appoint ou par des situations d'isolement. Plus de 1 000 jeunes en ont bénéficié, pour un total de 208 K€. Des actions ont également été poursuivies dans le domaine de la précarité énergétique avec un partenariat noué avec Suez Eau France pour la prévention des dettes d'eau. 600 dossiers ont été instruits au titre du Fonds de Solidarité Départemental pour les factures d'électricité et de gaz, auxquelles s'ajoutent les aides sur les fonds propres du CCAS. Ces actions seront poursuivies au cours de l'année 2022.

Les interventions auprès des séniors ont été adaptées au contexte sanitaire de manière à assurer dans un cadre sécurisé des prestations contribuant à rompre l'isolement : reprise progressive des activités des clubs durant l'année 2021 conformément aux protocoles gouvernementaux, organisation de 6 séjours de vacances ayant bénéficié à 180 personnes, distribution d'un colis de fin d'année à plus de 6 000 cristoliens. En parallèle, les prestations de maintien à domicile se sont poursuivies avec près de 30 000 heures d'aide à domicile servies, des prestations de soins à domicile et la livraison de repas. Ces politiques de solidarité cristoliennes seront maintenues dans le cadre du budget primitif 2022.

Au niveau des résidences autonomie, la rénovation de la résidence du Halage prévue en 2022 en partenariat avec Créteil habitat et la CNAV permettra d'améliorer le confort et l'adaptation des logements aux problématiques de vieillissement. L'aménagement des espaces extérieurs visera à faciliter les activités intergénérationnelles avec la mini-crèche des Bords de Marne, contiguë à la résidence. Cette mini-crèche a fait elle-même l'objet d'une rénovation complète en 2021, qui a permis de porter sa capacité de 20 à 22 places.

Dans le champ du handicap, la Commission d'Intégration des Personnes Handicapées a été renouvelée pour poursuivre le travail partenarial engagé de longue date avec les associations et les acteurs locaux sur l'intégration dans la vie de la cité. La Ville s'est dotée d'un nouveau dispositif d'accessibilité en faveur des personnes déficientes auditives : le contrat passé avec Acceo permet d'offrir une traduction écrite simultanée ou visuelle lors des contacts avec les services de la Ville. Cette prestation répond à un besoin manifeste puisqu'elle a représenté 441 heures de traductions d'appels téléphoniques en 2021.

Enfin, les actions en faveur du logement social se sont poursuivies, avec des résultats significatifs dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du Mont Mesly : la quasi-totalité des locataires des immeubles Cardinaud et Boulard a bénéficié d'un relogement. L'année 2022 verra s'achever cette phase et s'engager le relogement des familles de l'allée du commerce.

V.2.4. Le soutien à la petite enfance

Après la rénovation réussie de la crèche des Bords de Marne en 2021, les années 2022 et 2023 seront dédiées à la rénovation complète de la crèche de la Brèche, incluant une restructuration globale de l'équipement et l'ajout de 20 berceaux supplémentaires.

V.3. Malgré les restrictions, l'action municipale plus que jamais au service du vivre-ensemble

V.3.1. Une politique éducative tournée vers l'avenir par la réussite et l'épanouissement de tous

La Ville de Créteil maintient sa volonté d'agir concrètement pour l'éducation et les écoles, lieux essentiels du vivre ensemble et du lien social.

- **Vers un nouveau projet éducatif territorial**

Un nouveau projet éducatif sera adopté en 2022. Les objectifs assignés au Projet éducatif territorial (PEDT) et ses modalités de construction seront l'occasion de réaffirmer la politique éducative volontariste conduite à Créteil, fondée sur l'égalité d'accès de tous les enfants aux activités offertes ou soutenues par la municipalité, sur l'encouragement et le soutien des partenariats entre les acteurs du territoire.

Ce projet éducatif se traduira par des actions variées sur le bien vivre ensemble, l'accompagnement à la scolarité, la découverte sportive et culturelle, la santé, l'apprentissage de la citoyenneté, autant de valeurs participant à la construction et à l'épanouissement de l'enfant.

- **Le numérique éducatif, une ambition qui s'inscrit dans la durée**

Le déploiement des équipements numériques dans les écoles étant achevé, la ville poursuivra son effort en faveur du numérique éducatif : travaux de câblage pour finaliser le déploiement des réseaux numériques, nouveaux équipements pour favoriser la visio-conférence, renouvellement des photocopieurs sont autant de moyens facilitant les interactions avec les acteurs de la communauté éducative : enseignants, animateurs, services municipaux et parents. Un travail sur les usages numériques sera engagé avec les enseignants, en lien avec l'Éducation nationale.

- **La Cité Éducative : au-delà du label, des actions concrètes**

La ville poursuit son engagement dans la démarche Cité Éducative qui permet de soutenir de nombreux projets auprès des écoles et des collèges du Mont-Mesly, favorisant ainsi le renforcement des liens partenariaux avec les acteurs du territoire et valorisant l'investissement des professionnels qui y travaillent.

Le nouveau plan d'actions 2022 approuvé par les services de l'État et de l'Éducation Nationale affirme sa volonté de donner tout son sens à l'égalité des chances, avec des actions privilégiant une approche de la réussite éducative par les arts, le sport ou la connaissance de l'autre.

- **L'entretien du bâti scolaire et la sécurité dans les écoles : un effort constant et continu ; une priorité en période de crise sanitaire**

Avec 48 écoles, soit près de 100 000 m² de locaux, entretenir le bâti scolaire cristolien est un enjeu quotidien et nécessite des travaux importants. Ce patrimoine scolaire bénéficie d'une attention particulière en matière d'entretien permettant de mettre à disposition des équipements de qualité, et répondant à toutes les normes de sécurité.

Dans le contexte de crise sanitaire, la ville déploie les capteurs de CO₂ à l'échelle des 420 classes et 30 offices de restauration pour renforcer sa lutte contre la pandémie.

Au-delà du déploiement de ces moyens techniques, ce sont tous les personnels municipaux (gardiens, agents de service, ATSEM et animateurs) et les enseignants et directeurs d'école qui assurent, par leur vigilance, une continuité de la sécurité des enfants tout au long de la journée.

- **Une action éducative de proximité**

Au-delà des aléas liés à la crise sanitaire, chaque jour, l'accueil périscolaire, matin et soir est assuré et sera maintenu en 2022. Ce sont ainsi plus de 2 000 enfants qui sont accueillis dans les structures rattachées aux 48 écoles, et où animateurs et personnels se mobilisent pour organiser les loisirs éducatifs des plus jeunes.

Les trois structures – le CLAP, le CACM et la PLAJ – permettent aux jeunes accueillis de s'ouvrir à de nouveaux horizons avec une offre d'activités variées, qu'elles soient culturelles, numériques ou citoyennes. À cet égard, depuis son ouverture en 2019, la PLAJ connaît un succès grandissant, avec plus de 80 jeunes du quartier des Sarrazins 2 accueillis régulièrement.

Les séjours de vacances seront également maintenus, dans la mesure des possibilités offertes par la situation sanitaire.

- **Favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap : une action volontariste**

Depuis plus de 10 ans, la ville agit en faveur de l'accueil et de l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans ses structures périscolaires et de loisirs. Près d'une soixantaine d'enfants bénéficient ainsi d'un protocole d'accueil et fréquentent régulièrement les temps périscolaires grâce au suivi personnalisé mis en place, en liaison avec les équipes enseignantes, les structures de soin mais aussi et surtout avec les familles. En 2022, ces efforts importants seront poursuivis.

V.3.2. Une politique sportive pour tous au cœur de la cité

En cette période où le lien social a été affecté, la priorité sera de maintenir voire de renforcer une offre sportive de qualité pour tous et en particulier aux personnes les plus éloignées d'une pratique sportive. Après avoir obtenu trois lauriers en 2018 dans le cadre du label « Ville active et sportive » la ville de Créteil a accentué ses efforts qui ont été récompensés avec un quatrième laurier qui la place parmi les politiques sportives les plus complètes de France.

- **Soutenir les clubs qui gèrent des activités sportives de compétitions et de loisirs**

La collectivité place les clubs au cœur de sa politique sportive. En 2022, la ville poursuivra son soutien financier en maintenant un niveau important de subventions aux associations sportives pour la mise en œuvre d'actions et de projets ayant pour objectif le développement du sport pour tous.

- **Une ville qui émancipe par le sport**

Le sport est un formidable vecteur d'émancipation de transmission des valeurs et de lien social. La politique de soutien aux clubs sportifs se double d'un plan de rénovation des équipements sportifs à l'échelle de la ville et des quartiers. C'est le cas du terrain de la Habette en cours de requalification avec, dans un premier temps, l'ouverture du bâtiment-vestiaires en avril prochain. Puis, dans un second temps, le remplacement du revêtement synthétique du terrain et l'installation d'un éclairage. L'amélioration de la qualité d'accueil du

stade de la Habette contribuera à l'attractivité du terrain de sport et à renforcer l'offre de pratique pour les jeunes.

- **Accueillir des compétitions et des manifestations pour le rayonnement de la ville**

La municipalité assure la promotion des manifestations et organise son soutien en qualité de premier partenaire auprès des clubs sur le territoire. Son concours vise à :

- Soutenir les clubs sportifs et développer le haut niveau sportif ;
- Maintenir son soutien pour l'organisation des manifestations sportives ;
- Promouvoir le sport et les associations sportives via la Broc'sports...

- **Développer le sport pour tous, par l'éducation et l'animation de proximité**

Favoriser la pratique des activités physiques et sportives pour tous, partout et à tout moment de la vie, c'est participer à l'amélioration de la santé physique et mentale de chacun et chacune. Le sport à Créteil est aussi un vecteur fort de la mixité sociale. C'est pourquoi en 2022, la ville poursuivra ses efforts pour offrir des actions éducatives sportives spécifiques à l'attention des plus jeunes. L'inscription des objectifs de développement sportif pour tous au cœur des ambitions du projet de Cité Éducative participe également de cette orientation.

À Créteil, différentes structures telles que le service animation seniors et le mouvement sportif mènent par ailleurs des actions dans le domaine du sport-santé. La ville s'appuie notamment sur l'US Créteil qui depuis 4 ans, a créé une offre sport-santé dans le cadre du dispositif Prescri'forme. C'est aussi le cas de l'US Créteil musculation haltérophilie qui s'est engagée dans le sport sur ordonnance en mettant en place des ateliers de sensibilisation.

- **Créteil s'inscrit dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.**

Les équipements sportifs constituent l'un des axes forts de la politique sportive avec en point d'orgue les JO de 2024. Après avoir obtenu en 2019 le label « Terre de Jeux », attribué par le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, la ville a décidé de continuer à s'impliquer dans l'aventure sportive. Ainsi quatre équipements (Palais des Sports- Centre Marie-Thérèse Eyquem-Maison du Handball et le stade Duvauchelle) situés sur le territoire ont été retenus comme centres de préparation aux Jeux. Pour accueillir ces sportifs de haut niveau dans les meilleures conditions d'accueil et de pratique sportive, les investissements pour l'accessibilité seront poursuivis en 2022 dans les équipements sportifs municipaux concernés par ce dispositif.

V.3.3. La culture et le patrimoine au cœur du vivre ensemble

L'année 2021 a été marquée par la situation sanitaire due au Covid-19 qui a profondément bouleversé le monde de la culture. Dans ce contexte, la Ville s'est appliquée à accompagner au mieux les situations des plus fragiles en partenariat avec les équipements socio-culturels. Ces derniers ont joué un rôle moteur et d'amortisseur social auprès de la population.

La relance des dynamiques et des projets culturels transversaux se poursuit donc en 2022. De grandes manifestations culturelles, identité de la ville et de sa cohésion, ponctueront la vie locale en 2022 via des rendez-vous populaires et gratuits destinés à faire circuler et se rencontrer les publics autour de temps forts permettant la diffusion de l'art sur le territoire, ainsi que la valorisation des ressources culturelles et patrimoniales de Créteil.

Au regard du succès des deux dernières éditions, le dispositif Antirouille sera reconduit. Il sera élaboré et mis en œuvre en lien étroit avec les partenaires culturels et socio-culturels.

La direction de la Culture poursuivra sa mobilisation en faveur de la diffusion culturelle auprès de l'ensemble des publics. L'accompagnement et la valorisation des artistes amateurs se prolongera notamment à travers les dispositifs *Créteil soutient la créativité*, *Créteil en scène* et *le Temps fort du théâtre amateur*.

Divers projets transversaux et partenariaux de grande ampleur se poursuivent par ailleurs en 2022. Ainsi, le dispositif *Vis ta différence* donnera lieu à de nombreuses déclinaisons de formats variés et fera l'objet d'une réflexion à l'occasion de ses 10 ans en vue de poursuivre sa consolidation et le renforcement de son volet culturel et artistique.

En 2022, les cinémas du Palais, reconnus pour leur fort ancrage local, la qualité de leur programmation et de leurs activités pédagogiques, font l'objet d'une réhabilitation importante. Fermés de février à septembre, ils bénéficieront d'importants travaux qui leur permettront d'atteindre le niveau de confort d'un multiplexe, d'améliorer l'accueil des adultes en situation de handicap et de permettre une remise aux normes techniques de l'image et du son. Durant cette période, la Ville s'implique aux côtés des cinémas pour maintenir ses activités.

Enfin, la danse reste au cœur de l'identité culturelle cristolienne. Le projet d'implantation d'un ballet national d'Île-de-France ouvert à la diversité, porté par Mourad Merzouki et José Montalvo, fera l'objet d'un fort soutien de la municipalité afin de répondre à travers la création de cette structure aux enjeux posés par l'évolution des pratiques dans le domaine de la danse.

V.4. Une politique d'aménagement qui donne toute sa place à la nature en ville

L'année 2022 verra se poursuivre la politique urbaine menée depuis de nombreuses années permettant à la fois de répondre aux besoins actuels légitimes des habitants, et de préparer l'avenir en permettant à Créteil de jouer pleinement son rôle face aux enjeux urbains considérables auxquels une ville d'importance en Île-de-France est confrontée.

Développer une offre nouvelle de logements afin de satisfaire les demandes les plus variées et à tout âge de la vie à travers un urbanisme maîtrisé favorisant la transition énergétique, le renforcement de la nature en ville, la biodiversité, l'éco-mobilité, ou encore l'accès à des équipements publics de qualité, sont autant d'actions devant permettre à tous, petits et grands, de vivre ensemble et dans les meilleures conditions, à Créteil.

V.4.1. Le projet de rénovation urbaine du Mont-Mesly

- **Le volet « habitat »**

Cette année, le projet entrera pleinement dans sa phase opérationnelle. Ce sont ainsi 6 bâtiments d'habitation résidentialisés, pour 380 nouveaux logements diversifiés, qui seront mis en chantier.

- **Les équipements publics**

Pour ce qui est du Carrefour éducatif, sa programmation est finalisée. Créteil Habitat Sémic, maître d'ouvrage, va engager la procédure de concours d'architecture. Le jury de concours devrait pouvoir désigner le lauréat à l'automne. Pour rappel, le Carrefour éducatif regroupera deux groupes scolaires, Paul Casalis et Albert Camus, soit environ 800 élèves. Il accueillera aussi en son sein, un relais assistante maternelle et un Service spécial de soins à domicile (SESSAD) destiné à des enfants porteurs de troubles autistiques. Enfin, le département réalisera en maîtrise d'ouvrage directe une crèche départementale de 90 berceaux.

- **Les aménagements extérieurs**

La commune, soucieuse de garantir le niveau de qualité attendu dans les espaces extérieurs publics et privés, a demandé à l'aménageur Créteil Habitat SEMIC de missionner un bureau d'étude pour rédiger une charte paysagère et définir un projet paysager global sur l'ensemble du périmètre de la ZAC du Haut du Mont-Mesly. L'Agence PENA Paysages a élaboré un projet qui s'articule autour de deux concepts : la « Forêt urbaine » pour les espaces publics et la « mosaïque paysagère » pour les résidentialisations.

Une réunion publique de concertation sera par ailleurs organisée au cours du premier semestre afin de présenter l'état d'avancement du projet et les modifications apportées. Cette réunion publique permettra aussi de présenter le projet de rénovation urbaine du secteur de l'Allée du Commerce. Ce projet a été validé en Comité national d'engagement de l'ANRU fin 2021. L'objectif pour 2022 est de pouvoir signer un avenant à la convention signée en mars 2020, afin de permettre la réalisation du projet urbain concerté avec les habitants.

V.4.2. La mutation du quartier de l'Échat

Le quartier de l'Échat va connaître, dans les prochaines années, une importante transformation avec l'implantation de la future gare de la ligne 15 sud du Grand Paris Express et des logements, bureaux, commerces et parking public qui l'accompagneront. C'est dans cette dynamique que Grand Paris Aménagement porte un projet de requalification du site dénommé « Triangle – Échat Nord », dont le foncier est propriété de l'État. La commune et GPSEA ont émis un avis favorable au dossier de réalisation de la Zone d'aménagement concertée créée à cet effet portant sur la réalisation de logements, de bureaux devant accueillir le futur Rectorat de Créteil, de commerces mais aussi d'un groupe scolaire et d'une crèche.

La commune a engagé une étude de programmation en vue de l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre avec l'objectif de mise en service de l'équipement public à la rentrée scolaire 2025 – 2026, en cohérence avec le calendrier prévisionnel de livraison des logements familiaux.

V.4.3. L'Arbre de vie

La réunion publique du 13 décembre dernier a permis de présenter le projet de l'Arbre de vie porté par la société B&C, prévu sur l'îlot Jacquard, en face de la faculté de droit, qui deviendra l'un des symboles du renouveau du quartier de l'Échat à travers un projet alliant urbanisme et écologie, développement économique et qualité de vie. Ce complexe immobilier sera représentatif des valeurs de notre ville, embellira son paysage et fera rayonner plus encore le quartier de l'Échat.

Ce projet conçu dans un concept de forêt verticale pour la tour de logements proposera aussi des bureaux et des espaces piétons commerçants. Ce site devrait également accueillir une nouvelle infrastructure universitaire pour la faculté des sciences de l'homme. 2022 permettra l'élaboration du permis de construire en vue de sa délivrance au terme de la procédure de modification du PLU nécessaire.

V.4.4. Un nouveau quartier étudiant et familial

Cette même réunion publique a aussi permis de présenter le futur Campus étudiant porté par la société ArKadéa (association de PostImmo et d'Icade Immobilier) qui sera réalisé en lieu et place de l'ancien centre de tri postal situé rue Marc Seguin, entre l'A86 et le RER D, à quelques pas de la gare du Vert de Maisons qui sera bientôt reliée à la ligne 15 Sud du Grand Paris Express.

Ce projet comprendra 750 logements pour étudiants, dont 250 gérés directement par le CROUS. Il inclura également 140 logements familiaux, dont une trentaine de logements sociaux.

2022 permettra l'instruction du permis de construire en vue de sa délivrance au terme de la procédure de modification du PLU nécessaire.

V.4.5. La requalification de la Place des Abymes

Une opération emblématique sera engagée au travers de l'engagement de la requalification de la place des Abymes et de ses abords. Cette opération inclura une reconfiguration des espaces publics, notamment via un développement de la végétalisation et un travail sur les circulations.

V.5 Des engagements en faveur de la tranquillité et de la sécurité dans tous les espaces publics

La tranquillité de tous est au cœur des préoccupations de la municipalité. En 2022, la stratégie de sécurité, adoptée en 2020, sera poursuivie sur ses différents volets :

- Le renforcement des actions de prévention ;
- La préservation de la qualité des espaces publics grâce à l'action des gardes urbains et la mise en place d'un système de signalements ;
- Des aménagements de l'espace public favorisant la sécurité ;
- La poursuite du déploiement de la vidéo-protection sur le territoire communal.

Conformément aux prescriptions émises par la police nationale, une étude est actuellement en cours sur les sites d'implantation envisagés pour les dispositifs de vidéoprotection à déployer sur l'année 2022.

Dans le cadre du plan de sécurisation des parkings, l'année 2022 sera par ailleurs consacrée à des travaux de mise en sécurité et de renouvellement de matériel au sein du parking Brossolette. Le Parking de la Haye aux Moines fera également l'objet d'une rénovation complète pour un montant de 550K€ et 722K€ en 2023, financés pour moitié par une participation de CDC Habitat.

Le budget 2022 prévoira également les crédits nécessaires au renouvellement des bornes automatiques des voies piétonnes du centre ancien. L'action des gardes urbains, en lien avec le dispositif de signalement des dysfonctionnements sur les espaces publics via l'application « l'œil citoyen », sera par ailleurs poursuivie.

V.6 Des interventions du quotidien pour améliorer le cadre de vie

V.6.1. Voirie

Créteil, ville préfecture, est irriguée de nombreuses voies structurantes qui nécessitent des interventions d'entretien et de requalification soutenues afin de préserver et d'améliorer la qualité des espaces publics. Sont ainsi prévues, au programme des investissements de la commune, les rénovations et requalifications des rues Chéret, secteur piétonnier Leclerc, Matisse et France Libre. Un programme de déploiement des abris à vélos sera également engagé au cours de l'exercice.

Par ailleurs, GPSEA prendra en charge la requalification de voiries sur le territoire communal au travers des opérations suivantes :

- Étude sur l'itinéraire cyclable avenue du Général de Gaulle (étude en 2022, travaux en 2023) ;
- Requalification de voirie et création d'itinéraires cyclables sur les rues de Valenton et des petites haies ;
- Requalification complète de la rue de Bellevue (enfouissement des réseaux en 2022 et démarrage des travaux en septembre 2022) ;
- Réfection du trottoir et des stationnements de la rue Neuve ;
- Requalification de l'avenue Duhamel (étude en 2022 et travaux en 2023) ;
- Requalification de l'avenue Champeval (étude en 2022 et travaux en 2023) ;
- Gestion des stationnements et requalification de la voirie de la rue Pierné (étude 2022 et travaux 2023).

V.6.2. Espaces verts

La protection et le développement des espaces verts sont au cœur des actions menées au quotidien par les jardiniers communaux. Il peut être cité à titre d'exemple la gestion du patrimoine arboré avec annuellement des interventions d'élagage, d'abattage et surtout de plantation de nouveaux sujets avec le souci de toujours rechercher à planter plus de sujets que ceux abattus et à privilégier des essences adaptées à l'environnement cristolien tout en maintenant une certaine diversité.

Cette année mobilisera l'ensemble des services pour préparer la visite du jury des villes et villages fleuris et conserver ainsi une qualité paysagère remarquable.

V.6.3. Propreté

La gestion du cadre de vie se traduit au quotidien par des interventions coordonnées entre le service communal des parcs et jardins et celui de la propreté de Grand Paris Sud Est Avenir. Cette action au quotidien en faveur suppose également un déploiement de nouvelles corbeilles de propreté qui répondent à de nouvelles fonctions (gestion des mégots) tout en dissuadant certains mésusages de l'espace public.

L'application « Créteil, l'œil citoyen » a été ouverte à l'ensemble des Cristoliens le 1^{er} décembre 2020. Après un an d'exploitation, le premier bilan fait apparaître plus de 3 500 téléchargements et 18 679 signalements dont 40 % concernent les dépôts sauvages.

V.7. Un développement urbain écologique pour Créteil

V.7.1. La poursuite des engagements municipaux en faveur d'une ville verte

Au cœur des préoccupations de nos concitoyens, les enjeux associés au développement durable et à la transition écologique font depuis de nombreuses années partie intégrante du projet porté par la Municipalité, que ce soit dans la mise en œuvre au quotidien de ses politiques publiques ou dans le déploiement de son projet urbain pour faire de Créteil une ville verte.

V.7.2. Mobilités durables

Alors que GPSEA va prochainement adopter la version définitive de son Plan local de mobilité, dont l'ambition est de doter le territoire d'une feuille de route opérationnelle sur les enjeux de déplacements, et auquel sera adjoint un plan vélo, la commune continuera cette année encore de favoriser les mobilités durables.

En plus de l'engagement de programmes systématiques d'entretien, de mise aux normes et de réfection des passages piétons et de pacification de la circulation aux abords des établissements scolaires ou de réfections ponctuelles de trottoirs, la commune souhaite poursuivre avec ses partenaires tels Grand Paris Sud Est Avenir ou le Conseil départemental du Val-de-Marne des requalifications ou des maillages d'itinéraires cyclables, à l'instar de ce qui a été engagé rue du Docteur Casalis.

Par ailleurs, pour donner toute sa place aux nouvelles mobilités sur le territoire communal, une démarche visant au déploiement d'un nouveau réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'espace public sera conduite. Seront ainsi envisagés la remise à niveau des infrastructures actuelles mais également le développement de nouveaux points de recharge. L'ambition de la municipalité est de proposer aux utilisateurs cristoliens un service de charge accessible au plus proche de leurs lieux de vie, adapté à leurs besoins du quotidien avec la proposition de différents niveaux de puissance de charge, et à des tarifs attractifs.

V.7.3. Plan de rafraîchissement des écoles et crèches municipales

Après avoir engagé en 2020, le plan de rafraîchissement des équipements municipaux accueillant des enfants, avec notamment la création d'une pièce rafraîchie dans 16 équipements accueillant de jeunes enfants, l'année 2021 a été consacrée au lancement de ce plan dans les groupes scolaires. L'action a concrètement porté sur l'installation de climatiseurs dans les salles accueillant les activités des centres de loisirs et de stores automatisés sur les façades exposées sud et sud-ouest. Les premiers établissements concernés ont été les groupes scolaires Allezard, Beuvin, Habette, Sarrazins. Le programme se poursuivra cette année. Ce sont au total plus de 2 M€ qui seront engagés sur ce plan de rafraîchissement sur l'ensemble de la mandature.

V.7.4. Alimentation durable

La commune continue de travailler, en lien avec la cuisine centrale de GPSEA, à accroître progressivement la part de l'agriculture biologique et des produits locaux dans les menus proposés aux enfants des crèches et des écoles mais aussi à nos seniors, que ce soit en

résidence ou à domicile, tout en réduisant le recours au plastique alimentaire lors de la confection des repas. Dans la continuité de ces actions, un travail sera engagé en 2022 au sein des offices de restauration scolaire afin de réduire les sources de gaspillage alimentaire et favoriser le tri à la source des bio-déchets. La restauration collective des agents de Créteil et GPSEA au sein des selfs municipaux fera également l'objet d'une amélioration qualitative et environnementale significative, avec l'introduction de davantage de produits issus de l'agriculture biologique et produits labellisés dans le nouveau marché d'achat de denrées alimentaires.

V.8. Une ville inclusive et inventive

V.8.1. La démocratie locale à Créteil, un atout pour les projets de demain

La démocratie de proximité est l'un des axes fondamentaux de l'expression citoyenne. Créteil continue de développer et renouveler son projet politique en vue d'une participation active de ses habitants à tout âge.

C'est dans cette optique que le budget 2022 représentera le premier jalon du budget participatif, doté à terme d'1 M€ annuels en faveur des projets proposés et portés par les habitants et les conseils de quartier. Les projets proposés seront reçus par un comité de suivi, expertisés par les services puis votés par les conseils de quartier.

Espaces d'expression et de réflexion, les conseils municipaux d'enfants (106 participants), d'adolescents (26 participants) et de jeunes (33 participants) leur permettent de se confronter à l'exercice des responsabilités et de s'impliquer dans la vie locale. De l'organisation d'une journée verte, en passant par la mise en lumière des droits de l'enfant pour également réfléchir sur la tolérance et se questionner sur le rôle des élections, 2022 sera une nouvelle occasion pour les jeunes conseillers de réaliser des projets d'intérêt général.

V.8.2. Développer les usages numériques pour tous

Dans le cadre du déploiement de la stratégie d'inclusion numérique cristolienne, l'année 2021 a permis d'élargir sensiblement le champ des actions entreprises en faveur des usages numériques pour tous : offre d'accompagnement aux visioconférences dans les RPA, animations numériques dans le cadre des événements culturels de la Ville, interventions numériques dans les écoles... Le déploiement du Pass numérique, dont la Ville de Créteil est l'une des 15 communes expérimentatrices dans la Métropole du Grand Paris, sera par ailleurs poursuivi en 2022, en lien avec l'ensemble des partenaires du réseau de l'inclusion numérique à Créteil constitué en 2021. L'offre d'ateliers numériques au sein des relais-mairie sera également maintenue et étendue au regard du succès de ce dispositif (plus de 300 formations dispensées auprès des Cristoliens en 2021). Le DIPBike poursuivra par ailleurs son action de sensibilisation au numérique auprès de l'ensemble des publics, en préfiguration d'un espace numérique de type Fablab, également en cours de construction.

Il vous est proposé de donner acte à Monsieur le Maire des orientations budgétaires pour l'exercice 2022.